

ORDONNANCE N°77-35 du 26 Septembre 1977

portant promulgation du Premier Plan d'Etat de Développement Economique et Social de la République Populaire du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin, notamment en son article 16 ;
- VU l'Ordonnance N° 74-68 du 18 novembre 1974 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Révolution, du Bureau Politique dudit Conseil, des Conseils Provinciaux, de District, Communaux et Locaux de la Révolution et l'Ordonnance N° 75-56 du 14 août 1975 qui l'a modifiée ;
- VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU la Campagne de Popularisation du Premier Plan d'Etat de Développement Economique et Social de la République Populaire du Bénin menée du 22 mai au 1er août 1977 ;
- VU le Rapport du 2ème Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin sur le Premier Plan d'Etat de Développement Economique et Social de la République Populaire du Bénin issu de la 6ème session ordinaire dudit Comité, tenue du 25 au 31 juillet 1977 ;
- VU l'adoption du Projet du Premier Plan d'Etat de Développement Economique et Social de la République Populaire du Bénin par le Conseil National de la Révolution en sa session extraordinaire du 26 août 1977 ;

O R D O N N E :

ARTICLE 1er.-- Est promulgué le Premier Plan d'Etat de Développement Economique et Social de la République Populaire du Bénin pour la période allant du 1er octobre 1977 au **30 septembre 1980** inclus.

ARTICLE 2.-- La présente ordonnance sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 26 Septembre 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Ampliations : PR 15 CC du PREB 8
CS 6 Ministères 13 MF 4 MPSCAE 4
SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAB 6
IGE et ses Sections (IAA et IF) 4
CNR 2 JORPB 1

Mathieu KEREKOU